

ARRÊTÉ N° 24-158
NOMINATION DE MATHIEU MARTIN,
DIRECTEUR DE L'INSTITUT D'ÉCONOMIE ET GESTION

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-2,*
Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,
Vu les statuts de l'Institut Économie et Gestion du 16 novembre 2010,
Vu le procès-verbal du conseil de l'Institut Économie et Gestion du 17 janvier 2023 portant élection de Monsieur Mathieu MARTIN, en tant que directeur de l'Institut d'Économie et de Gestion (IEG),
Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 18 janvier 2023,

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

ARRÊTE

Article 1 : Nomination

Monsieur Mathieu MARTIN est élu directeur de l'Institut Économie et Gestion à partir du 17 janvier 2023 pour une durée de cinq ans.

Article 2 : Durée

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication, après transmission au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, jusqu'au 17 janvier 2028.

Article 3 : Publication

Le présent arrêté est affiché de manière permanente sur les panneaux d'affichage réglementaire et publié sur le site internet de l'établissement.

Article 4 : Exécution

Le directeur général des services et l'agent comptable de CY Cergy Paris Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cergy, le 25 novembre 2024.

Le président de CY Cergy Paris
Université

Laurent GATINEAU



Transmis au rectorat le : 25 novembre 2024.

Publié le : 25 novembre 2024.

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.